

PREFECTURE DE L'HERAULT
 ARRIVEE LE :
 13 FEV. 2013
 BUREAU DU COURRIER

ARRETE N° 484

CONCESSION DE TERRAIN
 dans le Cimetière Communal

Le Maire de la Commune,
 Vu la demande présentée par **Monsieur et Madame KACHOUH Louffi et Gina**
 et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la
 sépulture particulière :

ARRETE

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la
 sépulture particulière indiquée

- **une concession familiale** : pleine terre, trentenaire, 1 à 2 places.

Article 2 : Cette concession est constituée d'une parcelle de terrain de 2 mètres de long sur 1 mètre de large,
Section J, allée I, N°5.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de 945 Euros (neuf cent quarante-cinq euros)
 qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n°14B du 14/12/12



Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, au receveur municipal et en
 préfecture.

Fait à Juvignac, le **4 décembre 2012.**

Décompte:

- Prix de la concession945,00 €

Pour le Maire
 L'Adjoint délégué

Jean OUSSET

Total.....945,00 €

